Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Mars 1892. L'Université Laval No. 24.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE
SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE SORCIER DE SAINT-FERDINAND

Mon ami Sauvalle, à propos de mon "Revenant de Gentilly"—qui, par parenthèse, fait plus parler de lui que je ne pensais—signale l'assez singulière coïncidence d'une histoire publiée à la même date dans le "Journal Illustré" de Paris, et qui offre de surprenantes analogies avec la mienne.

Seulement, à ce qu'il dit, dans le cas de presbytère de Cideville, le problème se trouve résolu par l'aveu de celui qui prétendit être l'auteur des manifestations étranges constatées en cet endroit, et sur lesquelles Mirville donne des détails absolument renversants.

L'ami Sauvalle est cependant forcé d'admettre que cet aveu est assez incomplet, puisqu'il n'explique en aucune manière les moyens dont le prétendu mystificateur se serait servi pour mettre ainsi à quia les investigateurs les plus sérieux.

Il y a évidemment lacune; et, suivant moi, le mystère persiste

Il persiste, comme dans la maison du quai Voltaire.

Il persiste, comme dans la maison de la rue Ducouédic.

Et le mystère de la rue Ducouédic se passe en ce moment, à Paris, dans la ville la moins superstitieuse du monde, à la fin du siècle de la vapeur et de l'électricité, dans la ville des sceptiques et des savants, dans la ville des Pasteur et des Charcot!

Il y aurait là peut-être quelque berger ignorant, ne connaissant pas un mot de physique ou de chimie, qui serait assez habile pour mettre en défaut tout ce qu'il y a d'intelligence, de savoir et de défiance à Paris...

C'est inadmissible.

Je connais une autre histoire, qui s'est passée en 1858; une histoire bien extraordinaire.

Dans ce dernier cas aussi, le coupable a été découvert.

Il a avoué, paraît-il, être la cause de tout.

Seulement, comment s'y est-il pris?

De quels moyens s'est-il servi?

Quels agents mystérieux avait-il à sa disposition?

Pas un mot là-dessus!

De sorte que le problème est resté plus insondable que jamais.

Voici cette histoire, et M. Sauvalle constatera qu'elle a, encore plus que le "Revenant de Gentilly," de surprenantes analogies avec les mystérieuses manifestations du presbytère de Cideville.

Je vous l'ai dit, c'était en 1858.

J'étudiais plus ou moins au collège de Nicolet.

Notre directeur, l'abbé Thomas Caron — Dieu bénisse l'un des plus saints prêtres de notre temps, et l'un des plus nobles cœurs qui aient honoré l'humanité—l'abbé Thomas Caron me permettait d'aller tous les soirs travailler dans sa chambre, durant ce que nous appelions les "trois-quarts d'heure"—période importante qui s'écoulait entre la prière du soir et le coucher, et que cinq ou six d'entre nous employaient à étudier l'histoire, et le reste... à "cogner des clous."

Il poussait la complaisance jusqu'à me tolérer jusqu'au moment où il faisait sa tournée des dortoirs, c'est-à-dire jusqu'à dix heures—une heure de plus.

Que voulez-vous? Comme dans tous les autres collèges du pays, il était de tradition à Nicolet de défendre comme un crime aux élèves la perpétration d'un seul vers français, rimé ou non.

Que la mesure y fût ou n'y fût pas, il importait peu; l'intention était tout.

Or, non-seulement j'étais un coupable, mais encore un récidiviste incorrigible.

Et le brave abbé, indulgent pour toutes les faiblesses — ne comprenant guère d'ailleurs pourquoi l'on fait un crime à des collégiens de rythmer en français ce qui leur passe de beau et de bon dans la tête, tandis qu'on les oblige de s'ankyloser l'imagination à charpenter des vers latins, d'autant plus boiteux qu'ils ont de plus vilains pieds et de plus belles chevilles,—le brave abbé m'avait dit:

—Le règlement est là, vois-tu, je n'y puis rien. Mais viens à ma chambre, le soir; tu auras une table, une plume, de l'encre et du papier. Si tu fais des vers, c'est moi qui te punirai.

Cela m'avait donné confiance, et, tous les soirs,—pendant que le saint homme lisait son bréviaire ou confessait quelque garnement coupable de désobéissance ou de distraction dans ses prières — je piochais hardiment hémistiches et césures, en rêvant toutefois aux océans de délices dans lesquels devaient nager ceux qui avaient un dictionnaire de rimes.

J'avouerai que l'inspiration ne donnait pas toujours, et que, lorsque le bon abbé voulait faire diversion à mes efforts par la lecture d'un article de journal plus ou moins intéressant, je ne protestais pas plus qu'il ne faut au nom de mes droits outragés.

Il en était de même lorsqu'un visiteur se présentait.

Si je sentais qu'il n'y avait point indiscrétion, je n'avais aucun scrupule à lâcher une strophe à moitié finie pour écouter de mes deux oreilles, quand la conversation était intéressante.

Le soir dont je veux vous parler, elle l'était.

Le visiteur—auncun inconvénient à le nommer—s'appelait l'abbé Bouchard; il était curé à Saint-Ferdinand, dans le township d'Halifax.

Il se rendait—avec un ancien du collège du nom de Legendre,—aux Trois-Rivières, où il allait consulter son évêque au sujet d'une affaire mystérieuse dont il ne se rendait aucun compte.

Voici en résumé ce qu'il nous raconta:

—Vous allez peut-être me prendre pour un fou, dit-il. Je vous l'avouerai, du reste, je me demande moi-même quelquefois si ce que j'ai vu et palpé est bien réel; et je douterais de ma propre raison si des centaines de mes paroissiens — hommes intelligents dignes de foi — n'étaient pas là pour attester les mêmes faits.

En tout cas, si le témoignage des sens peut avoir quelque valeur et quelque autorité, je serais sur mon lit de mort que je n'ajouterais ni ne retrancherais une syllable à ce que je vais vous dire.

A peu de distance de mon presbytère, il existe une petite maison pauvre, habitée par une veuve et ses deux enfants: un garçon d'à peu près vingt-quatre ans, et sa sœur cadette qui a, elle aussi, dépassé la vingtaine.

L'appartement n'est composé que d'une seule pièce.

Dans un coin le lit de la mère; dans l'autre celui de la fille; au centre, et faisant face à la porte d'entrée, un poêle à fourneau—ce que nos campagnards appellent un poêle "à deux ponts."

Le garçon, lui, couche au grenier, qui communique avec l'étage inférieur par une trappe et une échelle.

L'autre jour, le bedeau vint m'annoncer qu'on avait jeté un sort chez les Bernier.

—Allez donc vous promener, lui dis-je, avec vos sorts. Vous êtes fou!

—Mais, monsieur le curé, un tel et un tel peuvent vous le dire.

—Vous êtes fous tous ensemble; laissez-moi tranquille!

J'eus beau, cependant, me moquer de ces racontars, tous les jours ils prenaient une telle consistance, les témoins se présentaient si nombreux, les détails semblaient si positifs, que cela finit par m'intriguer, et je consentis à me rendre aux sollicitations des nombreuses personnes qui désiraient me voir juger par moi-même des choses extraordinaires qui se passaient, disait-on, chez les Bernier.

Le soir même, j'arrivais sur les lieux en compagnie de M. Legendre, que voici, et je me trouvai au milieu d'une dizaine de voisins et voisines réunis là par la curiosité.

Il n'y avait pas cinq minutes que j'étais entré et que j'avais pris place sur une des chaises plus ou moins éclopées qui, avec les lits, le poêle, une vieille table et un coffre, composaient l'ameublement du logis, lorsque j'entendis un son métallique qui me fit tourner la tête.

C'était tout simplement le tisonnier qui s'introduisait de lui-même dans ce que nous appelons la petite porte du poêle.

Convaincu que tout cela n'était qu'une supercherie de fumiste, et bien déterminé de la mettre à néant, je ne me laissai pas impressionner tout d'abord par la vue de cette tige de fer qui semblait animée par quelque force mystérieuse.

Je la pris dans ma main pour m'assurer si elle n'était pas mue par quelque fil invincible.

Je ne découvris rien.

Au même instant, voilà la trappe de la cave qui se soulève et des centaines de pommes de terre qui se mettent à monter et à trotter dans toutes les directions sur le plancher.

Je pris une chandelle, ouvris la trappe, et visitai la cave

Personne! rien d'étrange, si ce n'est les pommes de terre qui se précipitaient dans mes jambes et roulaient sous mes pieds en montant et descendant les quelques marches branlantes qui conduisaient au sous-sol.

Je remontai assez perplexe, mais pas encore convaincu.

A peine eus-je reparu dans la chambre, ma chandelle à la main, qu'une vieille cuiller de plomb, lancée par je ne sais qui, vint tomber droit dans mon chandelier.

Cela me parut venir de la table; et je n'en doutai plus lorsque je vis tout ce qu'il y avait de cuillers cassées, de couteaux ébréchés et de fourchettes veuves de leurs fourchons, sortir du tiroir et sauter aux quatre coins de la pièce avec un cliquetis de vieille ferraille.

J'ouvris le tiroir et l'examinai attentivement.

Il était dans l'état le plus normal du monde.

Pas un fil, pas un truc.

Cela commençait à me surpasser. Je repris mon siège, et me remis à observer avec plus d'attention que jamais.

Pendant tout ce temps, les autres spectateurs—désireux d'avoir mon avis, et, dans ce but, voulant probablement me laisser toute liberté d'action — restaient silencieux et tranquilles, chuchotant à peine, de temps en temps, quelques paroles en eux.

—Tiens, fit tout à coup la mère Bernier, qu'est donc devenue ma tabatière? Je viens de la déposer ici sur le bout de mon rouet. C'est encore lui, j'en suis sûre qui veut me taquiner, le vieux démon. Il me fait quelquefois chercher ma tabatière durant des heures; et puis tout à coup il me la remet là sous le nez.

—Il ne la vide pas, au moins? demanda quelqu'un.

—Non, mais il ne me la remplit pas non plus, bien qu'elle en ait grand besoin. C'est à peine s'il me reste une prise ou deux dans le fond.

Je ne fis guère attention à ce bavardage, mon regard était attiré depuis un instant vers le lit de la jeune fille, où il me semblait voir remuer quelque chose.

Enfin, j'étais fixé: il n'y avait plus à en douter, quelqu'un devait être sous le lit, qui tirait la couverture dans la ruelle.

—Allons, dis-je aux quelques jeunes gens qui se trouvaient là, que le moins peureux de vous autres aille voir qui est caché là-dessous.

Un gros gaillard s'avance, se baisse, et au moment où il se glissait la tête sous la couchette, reçoit une claque en plein visage qui l'envoie rouler à deux pas plus loin.

Tout le monde avait entendu le bruit du soufflet, et chacun put en constater les traces sur la figure du pauvre diable qui l'avait reçu.

Je repris la chandelle et regardai sous le lit: il n'y avait rien.

En revanche, en me relevant, je fus témoin du phénomène le plus extraordinaire et le plus concluant qui puisse frapper les sens d'un homme éveillé et "compos mentis."

C'est ce phénomène, absolument inexplicable et radicalement impossible sans intervention surnaturelle, qui est la cause de mon voyage ici.

Jugez-en.

Cette couchette de la jeune fille est faite comme plusieurs de nos couchettes d'enfants à la campagne, avec de petits barreaux verticaux qui en font tout le tour, à distance de quelques pouces les uns des autres, emmortaisés par le haut et par le bas dans la charpente du lit.

Les uns peuvent être plus ou moins solides dans leurs avéoles; mais j'ai pu constater—plus tard—que la plupart adhéraient aux mortaises parfaitement immobilisés.

Imaginez-vous donc si je restai pétrifié, lorsque, ma chandelle à la main, je vis là, sous mes yeux, tous ces barreaux se mettre à tourner d'eux-mêmes comme des toupies, avec un bruit de machine en rotation, sans que personne autre que moi fût à portée du lit.

Et, pendant ce temps-là, les vitres tintaient, les cuillers sautaient, toute la ferblanterie de la maison jouait du tambour, et les pommes de terre dansaient une sarabande infernale dans tous les coins.

Je passai ma chandelle à quelqu'un, et j'empoignai deux des barreaux: ils me roulèrent dans les mains en me brûlant la peau.

M. Legendre en fit autant: ses solides poignets n'eurent pas plus de succès que les miens.

J'étais abasourdi.

Mais un incident comique devait se mêler à toute cette fantasmagorie: je me retournai tout à coup, sur une exclamation de la mère Bernier:

—Monsieur le curé! criait-elle; voilà ma tabatière revenue. Et voyez, elle est pleine! Décidément les sorciers ont du bon.

La vieille prenait vaillamment son parti des circonstances et quant à moi, j'avais aussi pris le mien.

Me voici, avec un témoin qui peut établir que je n'ai pas perdu la raison, et demain, j'aurai une entrevue avec mon évêque.

—Mais, intervint M. l'abbé Caron, à quoi les gens de la maison attribuent-ils tout cela?

—Voici! répondit le curé de Saint-Ferdinand.

On racontait que, quelques jours avant ces manifestations, un vieux mendiant—c'est toujours quelque vieux mendiant—était entré chez les Bernier et avait demandé à manger.

On lui avait donné des pommes de terre bouillies, mais sans lui offrir à partager ni la table de famille, ni le morceau de lard qui se trouvait dessus.

Le vieux était parti mécontent, disant — ce sont toujours les mêmes paroles sacramentelles:

—Vous vous souviendrez de moi!

En le regardant aller, on l'avait vu se pencher sur un ruisseau qui coule au coin de la maison, et y jeter quelque chose.

Le premier sceau d'eau qu'on avait tiré du ruisseau s'était répandu de lui-même sur le plancher.

On en avait puisé d'autre, mais pas moyen d'en retenir une goutte dans aucun vase de la maison.

La famille dut s'approvisionner ailleurs.

On sait le reste.

L'abbé Bouchard quitta le collège le lendemain matin, et le soir venu, je dis à notre bon vieux directeur:

—Eh bien, que pensez-vous de ce qui nous a été raconté hier au soir?

—Peuh! me répondit-il avec une certaine hésitation, il y a une jeune fille dans la maison, cela pourrait bien tout expliquer.

Et il changea de conversation.

Que voulait-il dire?

Avait-il un pressentiment des futures découvertes de Charcot relatives aux phénomènes de l'hystérie?

En tout cas, je n'entendis reparler de cette étrange histoire qu'un peu plus tard, à Québec, où je rencontrai le même curé Bouchard, accompagné cette fois d'un nommé Bergeron.

—Voyons, lui dis-je, et votre affaire de sorciers, où en est-elle?

—Cela s'est passé comme c'est venu, me répondit-il, j'ai exorcisé et tout a été fini.

—Je vais vous le dire, moi, fit le nommé Bergeron, quand le curé eut tourné le dos.

On a pris les moyens ordinaires pour se débarrasser de ces sortilèges.

Voyant que les prières du curé n'aboutissaient à rien, un jour qu'un vieux moyeu de roue était entré de lui-même dans la maison et s'était précipité dans le poêle qu'il avait failli démonter, le jeune Bernier avait saisi le moyeu et l'avait lardé de coups de couteau.

Le lendemain, le mendiant dont la visite avait été le signal de tout le tintamarre, fit son apparition, pâle, courbé, marchant à peine et demandant pardon.

—Cherchez dans le ruisseau, dit-il; vous y trouverez un caillou vert. Enterrez-le bien profondément quelque part, et rien d'extraordinaire ne vous arrivera plus.

C'est ce qu'on fit et tout rentra dans le calme.

Mais le plus surprenant, c'est que le jour même où le moyeu de roue avait été ainsi lacéré par une lame d'acier, un vieux mendiant s'était présenté chez un médecin d'une paroisse voisine de Saint-Ferdinand, le dos tout sillonné de coupures sanguinolentes.

Vrai ou non, c'est ce qu'on m'a rapporté, fit mon interlocuteur sous forme de conclusion.

Quant à moi, j'ai relaté le plus fidèlement possible ce que j'ai entendu raconter il y a trente-deux ou trente-trois ans; je n'ai pas besoin, j'espère, d'ajouter que je ne prends pas d'autres responsabilités.

Le grand vicaire Thomas Caron est mort, c'est vrai.

M. le curé Bouchard est mort aussi, dit-on.

Mais Legendre et Bergeron doivent vivre encore.

Si ma mémoire m'a mal servi sur certains détails, ils peuvent certifier qu'au moins l'ensemble des faits est on ne peut plus véridique.

Et maintenant, si M. Sauvalle me demande ce que je pense de tout cela, je lui répondrai bien simplement:

—Rien.

LOUIS FRECHETTE.
(Du *Canada-Revue*.)

UNE BONNE LECON TRES A PROPOS

Nos deux *Semaines Religieuses* nous apportent tous les samedis quelques bons articles bien pensés et bien écrits. Le numéro de la *Semaine Religieuse* de Montréal, du 16 janvier, en particulier, donne sur le journalisme une leçon qui mérite d'être lue et méditée attentivement. L'article est court, mais il dit beaucoup en peu de mots; chaque ligne renferme une vérité qui tombe d'aplomb sur les vices de la presse du jour. Tous les journaux devraient reproduire ces deux pages; elles ont tant d'actualité que tout le monde en profiterait.

On se plaint de l'abaissement des caractères. Hélas! la nourriture que l'on donne tous les jours aux intelligences n'est pas de nature à les faire monter.

L'éducation du peuple se fait dans les journaux et les feuilletons; on ne lit que la gazette publiée sous l'empire d'une passion chauffée à blanc pour le triomphe d'un parti. Que voulez-vous trouver là-dedans pour former le cœur de l'homme et le grandir?

Seule, la nourriture saine peut fortifier le tempéramment: les bonbons affaiblissent les enfants, et les viandes trop épicées détériorent les organes de la digestion. Les lectures fournies par la presse du jour sont trop souvent de cette nature, c'est pourquoi elles tuent le tempéramment de la nation. Nous ne supportons plus guère les lectures sérieuses faites dans de bons livres Il y a peu de pays où il se lit moins de livres sérieux qu'en Canada.

Les jeunes filles veulent des feuilletons et nos hommes publics cherchent des articles d'éreintement dans les colonnes de leur journal. Depuis un an surtout, nous avons des scandales, des scandales et encore des scandales. A part cela, cherchez quelque chose dans les gazettes; vous y trouverez des annonceurs, rien de plus. Tout ceci est bien triste à avouer, mais mon Dieu, c'est pourtant la vérité.

G. D., Ptre.

Le grand empire de Perse n'a qu'un seul vaisseau, un petit navire qui a été construit il y a une couple d'années.

Aux personnes qui s'étonneraient de l'entière dispense des obligations du carême que notre S. P. le Pape nous a accordée cette année, nous rappellerons d'abord ce que nous avons déjà fait observer, qu'il y a un siècle et demi, le pape Benoit XIV crut devoir, lui aussi, accorder des dispenses extraordinaires pour le carême de 1745, à raison d'une épidémie d'influenza qui avait affligé l'Europe en 1730, puis en 1733 et en 1740; car il est à remarquer que la grippe, lorsqu'elle vient nous rendre visite, ne se contente pas d'ordinaire d'une seule manifestation. Son apparition se renouvelle souvent plusieurs fois à court délai; et chaque fois elle laisse des traces très sensibles de son passage.

Dans notre vie hâtive et surmenée, où l'effort est constamment à l'ordre du jour, les nerfs se tendent à l'excès, les forces se dissipent, et quand vient l'épreuve de la maladie, le ressort fait défaut pour lui résister. C'est pourquoi N. S. P. le Pape a cru devoir permettre à NN. SS les évêques d'accorder pour cette année la dispense même entière du jeûne et de l'abstinence.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Mars 1892

UNE CALOMNIE REFUTEE

Sous ce titre, la *Tribune* de Winnipeg, du 18 mars courant dit: "Il appert maintenant que lors de la célèbre entrevue entre Mgr l'archevêque Taché et M. Greenway, il n'a pas été fait mention de la question des écoles. Il y avait deux aspirants comme ministres français du nouveau cabinet, MM. Prendergast et Martin. M. Greenway voulait savoir quelle des deux nominations plairait le mieux au parti français, etc., etc."

Nous sommes autorisé à dire, en dépit de toutes les négations de la *Tribune*, de MM. Greenway & Cie, que non-seulement le premier ministre actuel a promis à Monseigneur l'Archevêque en particulier de ne pas toucher aux écoles séparées, mais qu'il a encore fait cette promesse à une assemblée publique tenue à Royal en 1888, sur interpellation de M. Gelley. M. Greenway a fait alors aux électeurs de Cartier la promesse faite précédemment aux électeurs de Saint-François-Xavier. Les électeurs qui ont entendu ces promesses vivent encore et se rappellent les discours dont il s'agit. Et l'on demande de prendre la parole de Greenway contre ces témoignages! La parole de Greenway, cette prostituée de toutes les saletés du gouvernement, la parole d'un menteur public!

LA GREVE

Depuis la semaine dernière, les conducteurs, les serre-freins et les préposés aux bagages de la division ouest du C. P. R. se sont mis en grève pour obtenir une augmentation de salaire. Certaines classes n'avaient, dit-on, aucun grief particulier contre la compagnie de chemin de fer qui les paie bien et les traite bien; mais ils ont pris part à la grève pour venir en aide aux autres qui pensent avoir des griefs. Le public, en général, ne sympathise pas avec les grévistes qui semblent avoir reçu le mot d'ordre de l'étranger et travailler pour des intérêts qu'ils ignorent. Nous sommes les témoins des maux, des calamités que peuvent engendrer les sociétés secrètes, ce fléau du siècle, tant pour la société que pour leurs membres.

Notre Saint-Père le Pape, dans son Encyclique sur la "Condition de la société chrétienne," définit admirablement les principes qui doivent guider les relations entre patrons et employés. Cette lettre a excité l'admiration de l'univers entier, tant les remèdes qu'elle offre aux maux qui affligent la société, sont efficaces et faciles.

Ce qu'il y a de malheureux dans les grèves, c'est que les infortunés qui se fient aux conseils de ces sociétés ont le plus à souffrir. Ils peuvent réussir momentanément, mais graduellement les compagnies ou les patrons les font disparaître et ils ont raison, car il est impossible pour eux de se fier à ces employés qui obéissent au mot d'ordre de certains fauteurs de troubles plus ou moins connus. La parole des Saints Livres "Nul ne peut servir deux maîtres" a son application ici comme partout ailleurs.

Cette grève s'étend dans l'Est et dans l'Ouest. La compagnie paraît décidée à ne pas céder et à remplacer les mutins. Elle prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir leurs méfaits possibles et elle fait bien. Nous le répétons, les plus à plaindre seront les pauvres dévoyés.

PARLEMENT FEDERAL

DEUXIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT

Ottawa, 19 mars 1892.

La semaine qui vient de s'écouler a été plus intéressante que la précédente aux communes. Deux ministres élus tout dernièrement ont été présentés à la chambre par leurs collègues; ce sont les hons. J. Carling et J. C. Patterson, le nouveau secrétaire d'Etat. Ce dernier a remporté une bien belle victoire dans un comté considéré comme un des châteaux forts du parti liberal.

∴

Chaque élection nouvelle est un triomphe pour le parti conservateur dont la majorité est aujourd'hui de 63.

∴

Lundi, le 14 courant, suivant l'annonce qui en avait été faite préalablement, l'hon M. LaRivière proposa une adresse à Son Excellence le gouverneur général demandant copie du jugement de la cour suprême dans l'appel de Barrett vs la ville de Winnipeg, communément connu sous le nom de "cause des écoles de Manitoba."

En formulant cette proposition, l'hon député ajoute: je n'ai pas l'intention d'entrer dans le merite de la question même. Mon but est simplement de mettre devant cette chambre un autre document se rattachant à cette question importante.

Durant la dernière session, j'ai eu l'honneur de demander la production d'autres documents se rattachant également à la même cause, et aujourd'hui, je demande que le jugement qui vient d'être rendu par la cour suprême soit aussi déposé sur le bureau de la chambre afin de permettre aux honorables députés de juger la question à son mérite. C'est une difficulté purement constitutionnelle, et, par conséquent, tous les députés de cette chambre et le pays en général sont intéressés à l'étudier dans toute son étendue, dans toute sa valeur et dans toute son importance.

L'acte constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord autorise la création d'un système d'écoles séparées dans les provinces où ce système n'existe pas et le même acte protège aussi le système lorsqu'il est établi. L'acte constitutionnel du Manitoba garantit aussi les mêmes privilèges à la minorite de cette province; mais la législature provinciale du Manitoba a cru devoir passer un acte qui est indubitablement contraire à la constitution même de la province. Il y a eu appel de cette législation. En première instance, les appelants ont perdu leur cause, mais sur un appel à la cour suprême la décision a été favorable aux prétentions de la minorité. Aujourd'hui, cette cause est, je crois, portée au pied du Trône, c'est-à-dire que le Conseil privé, en Angleterre, va être appelé à donner son opinion sur cette legislation. Je le répète, cette question est d'un intérêt général, et tous les députés de cette chambre sont intéressés à en voir les détails. Je demande donc que le jugement rendu dernièrement par la cour suprême soit produit devant cette chambre, de manière à ce qu'on ait en mains tous les documents qui se rattachent à cette cause importante.

La motion est adoptée.

ESTIMATIONS POUR L'ANNEE 1892-93

Les estimés des dépenses pour l'année 1892-93, soumis à la chambre des Communes, contiennent les items suivants:

	Total 1891-92	Total 1892-93
Dette publique, fonds d'amortissement inclus	$11,735,089	$11,892,400
Frais d'administration	179,409	172,040
Gouvernement civil	1,422,501	1,413,927
Administration de la justice	752,270	752,932
Police	21,500	22,000
Pénitenciers	407,949	421,766
Législation	1,021,318	697,691
Arts, agriculture et statistiques	325,950	126,950
Immigration	197,325	197,342
Quarantaine	69,009	67,000
Pensions	103,376	193,124
Retraites	240,240	260,240
Milice	1,213,400	1,272,400
Chemins de fer et canaux	419,101	296,450
Travaux Publics	2,058,295	1,442,050
Subsides aux malles et aux steamers	285,140	284,240
Service océanique et des rivières	192,787	160,100
Phares et service des côtes	501,063	525,235
Institutions scientifiques	75,150	69,150
Hôpitaux de marine et malades	34,000	34,000
Inspections des steamers	26,000	23,000
Pêcheries	441,629	438,210
Surintendant des assurances	9,000	10,000
Subsides aux provinces	4,000,000	4,000,000
Explorations géologiques	63,485	60,000
Indiens	974,333	930,233
Police du Nord-Ouest	701,988	675,000
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	235,290	235,500
Divers	191,034	146,000
COLLECTION DU REVENU		
Douanes	$ 939,395	$ 893,465
Accise	391,034	394,588
Inspection du bois	30,250	30,150
Poids et mesures	72,600	72,100
Inspection du gaz	21,600	22,600
Inspection des entrepôts	3,000	3,000
Adultération de la nourriture	25,000	25,000
Revenu des mines	3,605	4,255
Chemins de fer et canaux	4,585,464	4,339,500
Travaux Publics	209,100	173,000
Bureaux de poste	3,415,658	3,416,192
Terres de la Couronne	146,634	137,433
Total du fonds consolidé	$37,807,790	$36,230,420
Rachat de la dette	$ 1,937,795	$ 2,178,960
Travaux publics et canaux (capital)	3,923,158	2,894,800
Travaux publics (capital)	279,000	144,000
Terres de la Couronne (capital)	100,000	100,000
Total du capital	$ 6,239,953	$ 5,317,760
Compte des Territoires	2,531	....
Grand total	$44,050,274	$41,348,190

Les augmentations sont comme suit:

Dette publique et fonds d'amortissement	$157,310
Administration de la dette publique	662
Police	500
Pénitenciers	14,816
Fonds des retraites	20,000
Phares et service des côtes	24,171
Surintendant des assurances	1,000
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	209
COLLECTION DU REVENU	
Accise	2,833
Inspection du gaz	500
Revenu des mines	6.0
Bureaux de poste	553

Les diminutions sont les suivantes:

Administration de la dette publique	7,458
Gouvernement civil	8,573
Législation	323,627
Arts, agriculture et statistiques	199,000
Quarantaine	2,000
Pensions	10,251
Milice	6,000
Chemins de fer et canaux	122,651
Travaux publics	616,245
Subsides pour les malles et subventions aux steamers	900
Service océanique et des rivières	33,687
Institutions scientifiques	6,000
Inspection des bateaux	3,000
Pêcheries	3,419
Explorations géologiques	3,435
Indiens	44,100
Police à cheval	26,9 8
Divers	45,034
COLLECTION DU REVENU	
Douanes	45,930
Inspection du bois	100
Poids et mesures	500
Chemins de fer et canaux	245,894
Travaux publics	35,500
Terres de la Puissance	9,201

Les augmentations totales au compte du revenu sont de $222 188, et les diminutions de $1,799,558.

Les diminutions tant au compte du capital qu'à celui du revenu, s'élèvent à $2,702,094.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Séance de lundi, 14 mars.

Avant d'entrer dans la discussion des questions indiquées dans le discours du trône, et de celles que l'on peut présager de ce document, M. Roblin désire attirer l'attention de la chambre sur un point important que le chef du gouvernement a souvent débattu, étant chef de l'opposition, le retard de la convocation de la législature. Il est malheureux que l'hon. Premier ait oublié si tôt ses promesses passées. Il semble être décidé de ne pas tenir une seule des promesses de l'ancien chef de l'opposition. Il en résulte des conséquences désastreuses aux intérêts agricoles du pays. Les députés qui s'occupent d'agriculture savent qu'il leur est impossible de donner à la législation toute l'attention méritée à cette époque de l'année. Le cabinet a fait beaucoup pour discréditer le pays et sa législation. Cette année encore, on se servira de cette question de la date reculée de la session pour imposer des séances de nuit et passer des lois mal digérées. La seule chose que le gouvernement semble décidé de conserver, c'est sa réputation d'inconsistance. Cependant, les remarques sur ce point sont inutiles. A la prochaine occasion, le souffle violent qui a balayé Mercier et son parti dans la province de Québec fera disparaître M. Greenway et ses adherents de Manitoba. L'opposition réussira comme l'a fait DeBoucherville. Le moteur de l'adresse a laissé entrevoir que le gouvernement avait l'intention de ne pas faire la lutte sur la question des écoles. En cela, le manque d'expérience du nouveau député perce. Il ignore donc que cette question a pris naissance avec l'intention bien arrêtée de la part de ses auteurs de la tenir vivace et de s'en servir en toute occasion. Le principal objet du gouvernement était d'en faire du capital politique. Depuis que cette question a été introduite, le gouvernement n'a pas à son crédit un seul acte digne d'un homme d'état.

Il faut faire voir le caractère, l'hypocrisie de l'homme qui dirige la chambre, du héros du champion du protestantisme et faire voir s'il est digne ou non de la cause dont il a assumé la défense. La question de l'éducation est importante et les hommes d'état doivent lui consacrer leur plus serieuse attention. C'est le devoir de l'etat de pourvoir à l'éducation du peuple et c'est une des fonctions du gouvernement; mais tout système d'éducation qui ne commande pas la confiance du peuple ne peut pas donner de résultats satisfaisants. D'après toutes les circonstances extérieures rien n'a justifié le gouvernement dans son envahissement de tous les intérêts de l'éducation en 1890. Il y avait alors en vigueur un système qui commandait le respect de toute la population; durant les deux ou trois sessions qu'il a siégé dans cette chambre, avant 1890, il n'a pas eu connaissance d'une seule pétition demandant des changements, le système en vigueur commandait le respect et la confiance de la population de la province, l'admiration du Canada entier et celle des touristes qui ont eu l'occasion de nous visiter. Le gouvernement décida de détruire ce système et il a réussi. Nos institutions ont eté affectées à un point qu'il n'y a pas un homme compétent qui n'admette qu'elles sont à la merci de nos politiciens comme le ballon que se renvoient les enfants de l'un à l'autre. Il n'y a plus de confiance nulle part. L'opposition pour rétablir la confiance veut placer notre système d'éducation en dehors de tout contrôle politique. Il croit que si l'on pouvait persuader aux catholiques d'accepter les écoles nationales cela serait mieux. Mais après tout, quel droit les protestants ont-ils de dicter aux catholiques la manière dont ils doivent instruire leurs enfants. La loi de 1890 n'est qu'une question de droit constitutionnel et ce point les légistes seuls ont compétence de le traiter. Et cependant les membres du gouvernement et leurs amis ont parcouru le pays, tenu des assemblées et passé des résolutions relatives à leur ligne de conduite à propos des écoles. Ils disaient devoir s'arrêter à cette question. L'acte a été déclaré *ultra vires* par la Cour Suprême du Canada, mais le gouvernement en appellerait au comité judiciaire du Conseil Privé. On a eu recours à des delais oiseux. L'on ne voulait pas d'une décision avant les élections afin de pouvoir soulever l'électorat avec ce cri des écoles séparées.

Il y a quelques années, le premier ministre représentait aux communes une circonscription d'Ontario; c'était durant l'agitation suscitée par la question des écoles du Nouveau-Brunswick. La seule différence entre les deux questions, c'est que les catholiques du Nouveau-Brunswick n'avaient pas de droits en vertu de la constitution à leurs écoles séparées. Le parlement fut saisi de la question. En 1875 il fut présenté dans le Parlement du Canada une résolution à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et de donner aux catholiques du Nouveau Brunswick le droit à leurs écoles séparées. M. Cauchon, appuyé de M. Blake, proposa une adresse à Sa Majesté, la priant d'employer son influence auprès de la législature du Nouveau-Brunswick pour lui faire modifier l'acte, et M. Greenway a voté en faveur de cet amendement.

Puis M. Roblin rappelle l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, la formation du cabinet, ses engagements auprès des autorités ecclésiastiques catholiques, ses promesses aux électeurs de Saint François Xavier, la mauvaise foi du gouvernement.

M. Roblin passe en revue toute la politique du gouvernement, le flagelle impitoyablement pour sa duplicité. Ce n'est pas l'intérêt du pays qu'il cherche, mais bien l'intérêt du parti.

Après le discours de M. Roblin, M. Greenway proposa l'ajournement du débat.

Séance de mardi, 15 mars.

M. Greenway répond à M Roblin.

M. A. F. Martin (Morris) lui répondit:—

Il exprime les regrets qu'a causé la mort prématurée du duc de Clarence. Selon lui, il aurait été très opportun d'insérer dans le discours du trône une clause relative au décès de Sir John A Macdonald, à qui les deux partis politiques du Canada ont rendu un si haut tribut d'hommage. Il voudrait pouvoir féliciter le nouveau député de Winnipeg-Sud de son discours, mais en conscience, il ne peut le faire. Il s'attendait à quelque chose de brillant et de profond. Tout le nouveau qu'il exprime, c'est sa demande de faire disparaître la masse et le chapeau à ailes relevées de Son Honneur! Une chose regrettable qui a rapport à l'élection de Winnipeg-Sud, c'est de voir l'indignité à l'egard des deux Canadiens-français que l'on disait représentants de leur nationalité et récompensés avec la mesquine position de messagers. Ce qui est, selon lui, une injustice criante.

On a demandé ce que ferait l'opposition en arrivant au pouvoir; rétablira-t-elle les écoles séparées? Non. Elle suivra la loi et s'en tiendra là. Le premier ministre a déclaré aux chefs du parti libéral qu'il regrettait que cette question eut été soulevée. Tout le blâme selon lui, revenait au procureur-général, qu'il était opposé à la législation, qu'il l'abandonnerait et rendrait aux catholiques leurs écoles séparées. Le *Free Press* a publié cette conversation. M. Greenway a nié sous sa signature. Les chefs du parti libéral, il peut le prouver, ont répudié M. Greenway, M Blake entre autres. M Blake jouit d'une grande réputation par toute la Puissance, et il ne serait pas surprenant qu'avant longtemps, il fut à la tête d'un parti puissant. A la veille d'une élection, M. Mowat s'est déclaré en faveur des écoles nationales, mais opposé à se servir du cri de race et de croyance. Avant d'arriver au pouvoir, M. Greenway a déclaré à M Marion et à lui (Martin) qu'il n'abolirait pas les écoles séparées. Il nie que les catholiques aient jamais reçu plus d'argent que leur juste proportion. Le gouvernement dit que la religion doit être enseignée à la maison, cette raison ne tient pas. N'est-il pas injuste de forcer un catholique à payer des taxes pour les protestants.

M. Martin critique ensuite l'acte électoral et rapporte quelques faits qui se sont passés à Manitoba durant la dernière élection.

M. Sifton lui répond.

M. L'ABBE LAVIGNE

Samedi matin, Mgr l'archevêque conférait l'ordre sacré de la prêtrise à M. l'abbé Joseph Lavigne, de l'Ecole Industrielle de cette ville.

Les cérémonies de l'Eglise, toujours imposantes, revêtent en ces circonstances un caractère de grandeur incomparable; toute la liturgie d'une ordination annonce la sublimité de la mission que l'Eglise confère à ses apôtres. *Et misit illos predicare regnum Dei et sanare infirmos.* "Et il les envoya annoncer le royaume de Dieu et guérir les malades," dit Saint-Luc. Voilà la mission du prêtre de Jésus-Christ: enseigner le royaume de Dieu et guérir des maladies qui éloignent de ce royaume. Le prêtre renonce à sa famille, aux joies de ce monde pour guider les autres au royaume de Dieu et écarter de leur chemin les obstacles qui peuvent venir l'encombrer.

L'Eglise est comparée à une armée, mais la mieux disciplinée de toutes les armées. Chacun y a sa place marquée, son devoir tout tracé, et ensemble, sous les ordres du chef suprême, évêques, prêtres, dans une succession ininterrompue, conduisent au royaume de Dieu. "*Et misit illos predicare regnum Dei et sanare infirmos.*"

M. l'abbé Lavigne n'a pu jouir du bonheur de voir ses parents qui habitent la province de Québec assister à son ordination. En compensation, toute la paroisse de Saint-Boniface avait voulu témoigner au digne abbé de son estime en assistant en foule à la cérémonie.

Mgr l'Archevêque était assisté du T. R. P. Allard, O.M.I., V.G., et du R. P. Filiatrault, S.J. Au chœur on remarquait Sa Grandeur Mgr Pascal, le T. R. P. Lacombe, O.M.I., V. G. de Saint Albert, R. P. Maisonneuve, O.M.I., R. P. Lord, S.J., R. P. Dubeau, S.J., R. P. Jetté, S.J., M. le curé Messier, M. le curé Cherrier, de l'Immaculée Conception, MM. les abbés Cloutier, LaRivière, Giroux, Poissant, Rocan, Gauthier, diacre, Bédard et Fournier, ecclésiastiques. Les élèves du collège dont M. l'abbé Lavigne a été professeur durant quatre années, assistaient ainsi que les RR. SS. de la Charité, les élèves du Pensionnat, de l'Orphelinat et de l'Ecole Industrielle et ceux de l'Académie Provencher, les RR SS. Jesus Marie de Winnipeg.

La chasuble dont était revêtu M. Lavigne était un don des RR Sœurs Grises, le calice de la première consécration avait été offert par le T. R. P. Allard, O.M.I.

Le nouveau prêtre a célébré sa première messe à la cathédrale dimanche. M. le curé Messier agissait comme diacre et prêtre assistant, M. l'abbé Giroux comme sous-diacre.

M. le curé Messier a donné un excellent sermon de circonstance.

Les citoyens de Saint-Boniface ont présenté en cadeau à M. Lavigne, par l'entremise de M. A. F. Martin, M.P.P., une soutane.

Le nouveau prêtre restera à l'Ecole Industrielle comme chaplain et préfet de discipline.

Nous venons de recevoir un numéro d'un journal français publié à Duluth, sous le titre de *La Voix du Lac*. Ce nouveau journal est la continuation de l'ancien *Courrier de Duluth*.

Nous souhaitons succès au confrère. Plusieurs anciens Manitobains collaborent à cette feuille, et nous ne doutons pas qu'ils fassent beaucoup pour les intérêts de la race française dans cette partie de la république américaine.

La Voix du Lac est républicaine aux Etats Unis, et partant, protectionniste, mais libérale et libre-échangiste quand il s'agit du Canada, selon les apparences.

Nouvelles Religieuses

La Très Révérende Mère Hamel, Supérieure des RR. SS. de la Charité, de cette ville, accompagnée de la Rév. Sœur Marguerite Marie (Melle Lavoie), est partie lundi pour l'Ecole Industrielle de Qu'Appelle d'où elle ira visiter les maisons de son ordre à Calgary, High River, Saint Albert, Lac la Biche et Ile à la Crosse. Ce voyage prendra environ trois mois.

Sœur Marguerite Marie restera à l'Ile à la Crosse où la Rév. Mère Hamel prendra une compagne pour le retour qui se fera par le Lac Vert, Prince-Albert et Régina, faisant ainsi un voyage d'environ 3,000 milles, partie en char, partie en voiture et partie en canot.

Le R. P. Fissot étant tombé malade, est remplacé dans la chaire de Notre-Dame par le R. P. Gaffre, dominicain d'Ottawa.

Mgr Racine, Mgr Gravel et M. le chanoine J. B. Proulx, s'embarqueront au Havre le 26 du courant, et seront à Montréal vers le 7 avril.

Voici la dernière statistique de l'Institut de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal:

Cet institut compte aujourd'hui 1 002 religieuses professes, dont 950 de chœur et 52 converses; 96 novices, dont 68 de chœur et 28 converses; 25 postulantes dont 18 de chœur et 7 converses; 105 établissements divisés en 6 provinces: province de Notre-Dame, province de Ville-Marie, province de Montréal, province de Québec, province d'Ontario et province Maritime. 22,784 élèves ont fréquenté les classes pendant la dernière année scolaire. 679 religieuses sont décédées depuis la fondation de l'Institut.

A l'occasion de l'anniversaire de son élection, le Pape a donné 7.000 francs pour des annuités aux prêtres pauvres; 4.509 francs pour être distribués immédiatement aux prêtres les plus indigents; 10,000 francs pour être repartis aux pauvres de Rome, et une très forte somme, dont on ne connait pas le montant, pour venir en aide à la Société des cuisines économiques créées pour les classes ouvrières.

Les journaux de Bilbao, en Espagne, racontent qu'une personne étrangère fit don d'un énorme cierge destiné à être brûlé devant la vierge de l'église.

Au moment de la cérémonie, le sacristain essaya vainement, à diverses reprises, d'allumer le cierge, mais n'y réussit pas. Il l'emporta à la sacristie et le défit.

On s'aperçut alors que le cierge contenait deux cartouches de dynamite et une grande quantité de poudre.

ORDINATION A SAINTE-AGATHE

Les annales de Sainte-Agathe vont enregistrer une fête mémorable. Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan, a donné la consécration sacerdotale au premier lévite de cette paroisse, M. l'abbé Eugène Gauthier. L'honneur conféré au nouveau prêtre rejaillissait sur la paroisse entière; aussi la joie étaitelle générale. Le village était particulièrement en liesse, l'on voyait le drapeau national flotter sur tous les toits; l'assistance nombreuse des fidèles témoignait que chacun se félicitait de pouvoir prendre part à une fête si belle et si touchante. Parmi les visiteurs présents à la cérémonie, l'on remarquait M. Kéroack, de Saint-Boniface, et quelques anciens condisciples de l'élu. Le sermon de circonstance fut donné par l'un de ces derniers, M. l'abbé Alph. C. LaRivière, vicaire à Saint-Pierre. Il sut nous parler avec éloquence de la grande dignité du sacerdoce et des pouvoirs éminents qui lui sont confiés.

Après la cérémonie, l'un des anciens élèves du nouveau prêtre, M. Arthur Léveillé, présenta une adresse de félicitations. M. Gauthier y répondit avec beaucoup d'onction. Il remercia la paroisse et ses nombreux amis de la démonstration sympathique dont il était l'objet. Après avoir accordé un pieux souvenir à sa défunte mère et à l'ancien curé de Sainte-Agathe, qui avait été son directeur et son meilleur conseiller pendant le temps de sa probation ecclésiastique, il promit le concours de ses prières à tous ceux qui célébraient si dignement son élévation au sacerdoce. L'adresse fut suivie d'un excellent dîner, véritable agape fraternelle, auquel Mgr Pascal voulut lui-même présider. Pendant les vêpres de l'après-midi, chantées par le nouveau prêtre, Sa Grandeur adressa la parole; Elle raconta quelques traits de sa vie apostolique et termina en félicitant la paroisse sur la démonstration du jour.

Enfin, lundi matin, M. l'abbé Gauthier avait le bonheur de chanter sa première messe. M. le curé Bourret agissait comme prêtre assistant, et MM. les abbés LaRivière et Poissant faisaient diacre et sous-diacre. Pendant la messe, et à la cérémonie, deux anciens confrères de collège, MM. Henri Royal et Alfred Versailles, chantèrent quelques jolis cantiques du bon vieux temps, qui s'adaptaient très bien à la circonstance. C'est qu'il faisait si bon de se rappeler ainsi les souvenirs d'autrefois et de se trouver réunis après quelques années de séparation, autour d'un condisciple devenu le ministre de Dieu.

Puisse-t-il vivre encore longtemps et faire la joie de ses nombreux amis! Nous félicitons sa famille respectable, dont le bonheur est en ce moment sans mélange; et nous sommes certains que le souvenir de ce beau jour demeurera ineffaçable. *Ad multos annos!* UN TÉMOIN.

Choses et Autres

M. Plante, le nouveau député de Beauharnois, est décédé le 18 courant à Valleyfield, P.Q., après une courte maladie.

Monsieur T. C. Chapais, rédacteur propriétaire du *Courrier du Canada*, a été nommé conseiller législatif de Québec.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick va imposer une taxe sur les compagnies d'assurance, de télégraphe, de téléphone, etc., afin de combler le déficit du revenu provincial.

M. L. O. David a reçu de M. le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de France, par l'entremise de M. de Turenne, le brevet des palmes d'officier de l'Instruction Publique pour services rendus à la cause française.

La grève générale des mineurs de charbon d'Angleterre a pris fin. Les compagnies y perdront, mais les grévistes y ont peu gagné, comme toujours.

On dit que son honneur le lieutenant-gouverneur Angers a refusé de ratifier la nomination au conseil législatif de M. O. Murphy, à cause de ses antécédents politiques.

M. L'ABBE T. BITSCHE

M. l'abbé Théobald Bitsche, curé de Saint-Léon, est mort vendredi dernier, après une maladie assez prolongée. Il avait été administré quelques jours auparavant par Dom Benoit et M. l'abbé Filion, curé de Saint-Jean-Baptiste a été avec lui jusqu'au dernier moment. Les funérailles ont eu lieu à Saint-Léon hier.

Le défunt était âgé d'environ soixante ans. Ordonné prêtre en 1854 en Alsace, son pays natal, il vint à Manitoba en 1878. Cette même année il alla fonder la paroisse de Saint-Léon avec M. Messner et quelques autres colons. En 1883 il fonda la paroisse de Saint-Alphonse et il fit aussi les premières visites à Notre Dame de Lourdes.

M. l'abbé Bitsche possédait une instruction peu ordinaire. Il avait passé plusieurs années à Rome où il avait pris ses degrés. Parlant plusieurs langues, il était le seul prêtre du diocèse qui connût l'allemand, et cette circonstance ajoute un nouvel embarras à ceux qui suivent naturellement ce trépas, et d'autant plus encore que nombre d'émigrants allemands, polonais et bohémiens qui ne comprennent ni le français ni l'anglais viennent d'arriver dans la province.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 9ème séance, du 10ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 5ème séance régulière, tenue le 14ème jour de mars A D. 1892.

Présents :—MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Lamontagne, Deschambault et Rocan.

En absence de son honneur le maire, le greffier ouvre la séance et il est proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que M. le conseiller Lecomte soit appelé à présider cette séance. Agréé.

M. le conseiller Lecomte prend le fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Déposées sur la table, une lettre de Chs N. Bell, secrétaire d'un comité conjoint de la chambre de commerce et du conseil de la cité de Winnipeg, accompagnant une requête du parlement féderal à l'egard des améliorations à être faites dans certaines parties de la Rivière Rouge pour faciliter la navigation. Une lettre de M. E. R. Lloyd offrant sa résignation comme trésorier de la ville. Une lettre de "*The Toledo Bridge Coy*" à propos de la construction d'un pont. Une lettre de M. Théo. Bertrand, auditeur, à propos de l'audition de livres du trésorier pour l'année 1892. Une lettre de M. E. R. Lloyd donnant des explications sur différents points du rapport des auditeurs et accompagnée de plusieurs pièces justificatives.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Lamontagne.

Que son honneur le maire soit autorisé de signer les deux pétitions au gouvernement fédéral référant aux améliorations à être faites dans la Rivière Rouge, et que telles pétitions soient expédiées tel que requis par la lettre de M. Chs N. Bell secrétaire du comité conjoint de la chambre de commerce et du conseil de la cité de Winnipeg. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conssiller Rocan,

Que la résignation de M. E. R. Lloyd, trésorier de la ville, soit laissée sur la table pour être prise en considération à la prochaine assemblée. Agreé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que le rapport des auditeurs, pièces justificatives et autres soient laissés sur la table. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que le greffier reçoive instruction d'écrire à M. E. R. Lloyd, trésorier, lui demandant de se rendre à son bureau, vendredi prochain au soir, pour rencontrer les membres du conseil et leur fournir des explications sur sa lettre du 29 févier dernier. Il devra produire tous les livres avec les entrées faites jusqu'à date. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuye par M. le conseiller Buron,

Que le règlement No. 97A, concernant l'engagement des employés, reste encore sur la table. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le conseil s'ajourne à vendredi, le 18me jour de mars, à l'heure et au lieu ordinaires des séances. Agréé.

Procès-verbel de la 10me séance du 10me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la 5me séance régulière, tenue le 18me jour de mars A.D. 1892.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Bédard, Lamontagne, Deschambault et Rocan.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Rocan,

Que son honneur le maire soit autorisé d'avoir une entrevue avec les autorités du Pont Broadway, afin de leur demander, de la part du conseil de Saint-Boniface, à quelles conditions elles mettraient le pont libre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la résignation de M. E. R. Lloyd, comme trésorier de la ville, soit acceptée.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Bédard,

Que M. J. C. Auger soit nommé à la nouvelle charge de sec.-trésorier de la ville de Saint-Boniface, et qu'il fournisse deux cautions pour le montant de $1,500 chacune et un cautionnement personnel de $2,000. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que son honneur laisse le fauteuil et que le conseil se forme en comité général pour prendre en considération le règlement No. 97 A, pourvoyant à la nomination des employés. Agréé

M. le conseiller Bédard au fauteuil.

Son honneur reprend le fauteuil et M. le conseiller Bédard fait rapport que le comité général a accepté le règlement 97 A avec ses amendements.

Proposé par M. le conseiller Lecomte. appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le rapport du comité général soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le règlement No 97 A subisse maintenant sa troisième lecture et passe sous son titre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que les auditeurs pour l'année 1891 fassent l'audition des livres de M. E R. Lloyd jusqu'au 30 mars. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que la séance se lève et la séance est levée.

PERSONNEL

M. Louis Allart, de Fannystelle, est parti hier pour la France.

M. Siméon Giroux, de Neche, N.D., est en promenade en cette ville depuis hier.

M. R Richard, père de M. J. A. Richard, marchand, et mademoiselle Richard, sont arrives à Winnipeg vendredi dernier.

L'hon. juge Dubuc est revenu de Brandon vendredi. Dans le district judiciaire de l'ouest, il n'y a pas eu de cause criminelle à ce terme des assises

M. Thomas Gelley, M.P P., député de Cartier, est arrivé de Duluth la semaine dernière, pour la session de la législature.

M. J. C. Chapais, assistant commissaire de l'industrie laitière de la Puissance, a terminé son tour de conferences dans la Province jeudi dernier, et est parti samedi soir pour Ottawa. Les conférences pratiques de M. Chapais, ne manqueront pas d'être fertiles en bons résultats Bon nombre de cultivateurs profiteront de ses conseils, et le bon exemple étant contagieux, notre agriculture beneficiera généralement du voyage de M. Chapais.

Chronique Locale.

—Il arrive chaque jour un grand nombre d'immigrants.

—Pour un bon habillement à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Il sera érigé beaucoup de maisons à Winnipeg cette année.

—Le temps est revenu au beau ; le printemps s'annonce pour de bon, espérons-le.

—Pour un chapeau dans les dernières modes, allez chez C. A. Gareau, 324 Rue Principale Winnipeg.

—On compte à Winnipeg, au nord de la rue Principale, 47 établissements tenus par des Juifs. Israël prospère ici.

—De nombreux convois de bestiaux sont arrivés de différents points à Winnipeg, et toutes les écuries et étables sont remplies.

—A VENDRE—Lot et maison situés au coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph, Saint-Boniface. Conditions faciles. S'adresser à Liguori Gagné.

—Les trains du C. P. R. sont arrivés plus régulièrement hier qu'ils ne l'ont fait depuis le commencement de la grève. Les malles ont été distribuées en temps.

—M. Norbert Landry, jr., a été élu à l'unanimité préfet de la municipalité de LaBroquerie en remplacement de M. F. Hébert, dont l'élection a été invalidée par les tribunaux.

—Pour un beau chapeau à la dernière mode, allez chez F. E. Verge.

—Il est remarquable de constater que dans aucun des districts judiciaires de la province, il n'y a eu de causes criminelles au terme du printemps des assises. Il ne nous manque qu'un bon gouvernement pour être une province modèle.

—Le tabac à fumer "Myrtle Navy" a conservé sa réputation pendant plus de vingt ans et durant cette période au lieu de perdre de ses premiers amis il en a acquis des milliers de nouveaux. Cette longue expérience prouve qu'il ne s'agit pas d'un enthousiasme passager qui s'est emparé du public, mais bien d'une supériorité et des qualités essentielles d'un tabac de première qualité.

—L'eau de la Rivière Rouge qui avait considerablement monté la semaine dernière se retire peu à peu. Les chemins de glace, malgré le doux temps, sont meilleurs qu'ils ne l'etaient alors, malgré le froid. Le dégel dans le sud est cause de ce fait.

—Pour chaussure de toutes sortes à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Si vous voulez avoir un bon habillement tout fait dans les goûts les plus nouveaux, allez chez C. A. Gareau, 324 Rue Principale Winnipeg.

—A l'occasion de la Saint-Joseph, fête patronale de M le curé Messier, les élèves de l'Académie Provencher ont donné une jolie représentation vendredi après-midi. M. le curé, plusieurs révérendes sœurs, MM. les commissaires étaient présents. Le tout s'est terminé par un congé. Plusieurs des élèves, dit-on, ont trouvé l'annonce de cette nouvelle, la partie la plus intéressante de tout le programme.

—Economisez votre argent en faisant vos achats chez H F. Despars :

9 boîtes tomates pour...	$1.00
9 boîtes blé d'inde pour...	1.00
9 boîtes petits pois pour...	1.00
9 boîtes haricots pour...	1.00
20 lbs morue fraiche pour...	1.00
20 lbs petits poissons (Tomy Cod) pour...	1.00
5 lbs bon thé pour...	1.00
20 lbs riz pour...	1.00

Ces prix sont strictement pour argent comptant. 3.23 jno.

—Pour un bon habillement sur commande à bas prix, allez chez C. A. Gareau 324 Rue Principale Winnipeg.

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

19 mars—Le Rév. Père Camper, arrivé samedi matin à la mission, en repart demain pour aller à la Pointe aux-Lièvres prêcher une retraite.

Le Frère Mulvihill est également de retour après une absence de plus de deux mois qu'il a passés aux Etats-Unis, à Chicago et à Minneapolis particulièrement

DECES

LaRonde—A Battleford, T.N.O., le 12 caurant, M. Louis LaRonde.

AVIS.

MUNICIPALITE DE LaBROQUERIE.

Cour de Revision.

Avis est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de LaBroquerie a adopté pour l'année 1892 le rôle d'évaluation fait en l'année 1891, et que toutes plaintes contre le dit rôle ou au sujet d'omission au dit rôle qui seront remises au greffier de la municipalité le ou avant le 21ème jour d'Avril A.D. 1892, seront entendues par la Cour de Révision laquelle siégera à la salle du Conseil, à Sainte-Anne, le deuxième jour de Mai A.D 1892, à 10 heures A.M.

Daté à Sainte-Anne, ce 18ème jour de Mars A.D. 1892.

THÉOPHILE PARÉ,
Greffier.

2i 23.3

A Vendre ou à Louer

Deux cent quarante acres de bonne terre à blé à vendre ou à affermer, bonne maison, bons bâtiments. Conditions de vente : partie comptant et partie sur hypothèque à long terme. Aussi 240 acres à affermer à moitié.

S'adresser à
SIMON TRUDEAU,
Prairie Grove.

j.n.o. 9.3.92

AVIS.

PRENEZ AVIS que la Compagnie du Chemin de Fer Manitoba & South Eastern, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, la passation d'un acte amendant son acte d'incorporation en prolongeant le délai fixé pour la construction de la ligne de chemin de fer de la compagnie, de deux ans et pour d'autres fins.

19 janvier 1892.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs de la dite compagnie.

9i 1.27.92



AGRICULTURE

EPREUVE DU LAIT PAR L'ESSAYEUR CENTRIFUGE BABCOCK

CONFÉRENCE DONNÉE A LA CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE A MONTMAGNY.

M. Nagant vient de nous montrer, dans la pratique, l'essayeur Babcock qui nous a permis de juger par nous-même de ses avantages incontestables, d'abord pour payer chaque patron selon le beurre contenu dans le lait qu'il apporte à la fabrique et ensuite comme moyen d'écarter toute fraude, soit par l'écrémage, soit en retenant des *égouts*, soit en ajoutant au lait de l'eau ou tout autre corps étranger. Avec l'essayeur Babcock, chacun doit recevoir la valeur entière réelle, de ce qu'il apporte à la fabrique. De plus, chacun est à même de juger de la richesse du lait, produit par son troupeau, et même par chacune des vaches du troupeau, et en essayant séparément dans la machine le lait de chaque vache.

Depuis que cette machine Babcock est répandue aux Etats-Unis et qu'elle sert à donner à chacun des patrons ce qui lui revient, il s'est opéré toute une révolution pacifique dans le choix des vaches. Aujourd'hui, au moins où le Babcock est en usage, personne ne songe plus à garder une vache seulement parce qu'elle donne beaucoup de lait ; mais chacun des patrons recherche les vaches qui, avec la même nourriture donne le plus de beurre dans l'année. Aussi il arrive qu'avec la même nourriture et le même nombre de vaches, on n'apporte plus que les deux-tiers ou même la moitié du lait d'autrefois, et cependant à cause de la richesse du lait en beurre, on rapporte plus d'argent qu'autrefois. On a donc gagné encore dans la quantité totale d'argent obtenu.

Avant même d'aller à l'école de beurrerie de Burlington en décembre dernier, j'avais constaté par moi-même, à l'école de beurrerie de l'Assomption, l'utilité du Babcock en vue de rendre justice à chacun des patrons. Le lait variait souvent entre mes patrons depuis 3 lbs 40 centièmes de beurre par 100 lbs de lait à 5.20, en prenant des troupeaux entiers de 8 à 10 vaches. D'après le mode ordinaire de paiement, chacun de ces patrons aurait reçu la même somme par 100 lbs de lait, disons quatre livres de beurre ou environ 80 cents net. Or le Babcock faisait la preuve que le lait riche à 5.20 valait au-delà de 50 0/0 de plus que l'autre à 3 40. En d'autres mots, le propriétaire du lait riche donnait à son adversaire, possesseur du lait pauvre, au-delà de 25 0/0 de l'argent qui lui appartenait pourtant de plein droit.

Il va sans dire que dans l'usage des Babcocks, on obtiendra des résultats toujours satisfaisants, c'est-à-dire parfaitement justes pour chacun des patrons, et cela à toutes les saisons de l'année ; mais à la condition que l'essayeur—qu'il soit fabricant ou patron—fasse toujours tout ce qu'il doit faire pour que la machine fonctionne bien. J'ajouterai de plus que la machine ne demande pas, pour donner des résultats utiles, que l'opérateur soit un homme instruit. La machine parle aux yeux. Il suffit de suivre les règles données pour ces essais et l'œil seul de l'opérateur juge de la quantité plus ou moins grande de la richesse du lait en beurre. L'œil dira donc : voilà un lait plus riche que l'autre de 1 dixième d'un pour cent, ou de ⅔ ou 3 ou 4 dixièmes, etc., d'après les marques clairement indiquées sur la fiole.

J'espère avoir démontré tout l'avantage à tirer de la machine Babcock en vue de rendre pleine justice à chacun des patrons, et les encourager à produire le plus possible de beurre, avec une même quantité et qualité de nourriture. Reste maintenant la question de juger uniquement des fraudes par la nouvelle machine, au lieu d'employer à cet effet le lactomètre et le crèmomètre. Sans vouloir déprécier en rien l'usage de ces derniers instruments dont j'ai toujours recommandé l'usage jusqu'ici, je dois avouer ma préférence pour le Babcock. Cette préférence m'est venue à la suite de milliers d'essais faits en ma présence. C'est d'ailleurs l'opinion arrêtée des professeurs et spécialistes de Burlington. J'ajouterai pour l'impression de ce rapport dans celui de la société d'industrie laitière, des formules diverses qui indiquent exactement les procédés à suivre dans les différents cas de fraudes, selon les saisons, etc. Je vous dispenserai également en ce moment des formules que nous aurions à suivre dans l'utilisation de la machine Babcock pour faire les répartitions nécessaires au paiement des patrons selon la richesse du lait! Ces formules seront clairement indiquées dans le rapport imprimé.

Sans vouloir sortir de mon rôle de fabricant de beurre,—messieurs les fabricants de fromage me permettront peut-être un enseignement utile. D'après tout ce que je puis voir des opinions émises aux Etats-Unis et même au Canada, par des spécialistes hautement appréciés, la machine Babcock peut et même doit servir à payer le lait, dans les fromageries parce que la valeur de ce lait est déterminée surtout par sa richesse en gras, et que la différence qui pourrait exister dans la caséine, entre deux laits également riches en matières grasses n'est guère appréciable dans la pratique.

Il y a dans la fabrication du beurre un autre service d'une importance majeure à tirer du Babcock. C'est dans la détermination exacte du beurre qui peut rester dans le lait de beurre après le barattage. Je ne connais aucun autre instrument qui indique cette richesse d'une manière pratique. Il y a bien l'analyse chimique, mais dans la pratique, ces déterminations scientifiques ne sont guère possibles dans une fabrique de beurre, quelque bien montée qu'elle soit. J'ai moi-même constaté dans le lait de beurre une quantité variant depuis 0.05 à 0.60. C'est-à-dire qu'on peut perdre jusqu'à 6 lbs de beurre par cent lbs dans le lait de beurre sans trop s'en apercevoir, si l'on ne fait pas un usage constant du contrôleur Babcock. Ces pertes dans le barattage seulement rendent presque indispensable l'emploi constant du Babcock dans toutes les fabriques de beurre. Une fois que l'on y sera habitué, le paiement du lait d'après les données de cette machine s'imposera pour tous les usages que je viens d'indiquer.

Enfin, il y a encore une application à faire à cette machine dans toutes les fabriques de beurre, pour le contrôle du lait écrémé par la machine centrifuge Il est connu que les diverses machines centrifuges recommandées aujourd'hui, fonctionnent d'une manière bien parfaite, mais à la condition d'être parfaitement conduites. Or, il peut arriver un nombre de circonstances où le lait ne serait pas parfaitement écrémé, pour une raison ou pour une autre, et cela malgré toute la compétence du fabricant. En utilisant le contrôleur Babcock dans l'essai de lait écrémé, le fabricant sera averti d'un défaut à corriger dans sa centrifuge.

En terminant, messieurs, permettez que j'attire votre attention sur le nombre de problèmes et de difficultés à résoudre qui se rencontrent souvent dans notre carrière de fabricants de beurre ou de fromage, et pour les cultivateurs dans la production la plus économique d'un lait abondant et gras. Les hommes les plus habiles et les plus instruits admettent eux-mêmes qu'après tant d'années d'études et de pratique, ce qu'ils ont appris parfaitement n'est rien comparé à ce qu'ils voudraient savoir, même dans leur profession ou dans leur art. Les connaissances que l'homme peut acquérir sont infinies,—notre talent, notre esprit, nos connaissances sont bornées. Qui nous eut dit, il y a quinze ans, qu'une machine serait inventée pour séparer le lait chaud et le transformer immédiatement en crême et même en beurre ? Qui nous eut dit que l'on inventerait une petite machine coûtant quelques piastres au plus, laquelle machine empêcherait toute fraude parmi les patrons et nous permettrait de trouver en quelques instants la richesse exacte en beurre contenue dans le lait de chacune de nos vaches ? Cela nous prouve que la science est infinie et que nous devons continuer à nous instruire, de jour en jour, étudier, *expérimenter*, chercher ce qui nous rendra de meilleurs fabricants, de plus riches et de plus utiles cultivateurs. Merci messieurs de votre bienveillante attention.

AIMÉ LORD.

SI jamais vous désirez annoncer quelque article, écrivez à GEORGE P. ROWELL & CIE, No. 10, Rue Spruce, New-York.

UNIVERSITE DE MANITOBA

EXAMENS EN MÉDECINE

Avis est par les présentes donné, que les examens en médecine commenceront le vingt-quatrième jour de mars courant, à neuf heures du matin, au Collège Médical, à Winnipeg.

Les candidats sont requis de produire, au bureau du Registraire, leur application en y ajoutant les honoraires, et en y indiquant les matières sur lesquelles ils doivent être examinés.

Tous autres documents doivent être remis au Registraire au moins cinq jours avant le commencement des examens.

T. A. BERNIER,
Registraire.

Winnipeg, 2 mars 1892. 3i 9.3

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des États-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit:

New-York, le 1er Août 1886,
122 E. 27th st.

AU DR. J. C. AYER & Co., Lowell, Mass.,

Messieurs:—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants:

Ma carrière au collége, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes ; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphthérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

AVIS est donné par le présent que James Albert Manning Aikins, de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, dans la Province du Manitoba, avocat, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse Mary Bertha Aikins, maintenant de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, pour cause d'adultère, de désertion et de bigamie.

W. H. CULVER,
Solliciteur du requérant.

Daté à Winnipeg, dans la Province du Manitoba, ce 17e jour de juin A.D. 1891.
jno 19.8.91

AVIS est donné par le présent que James Wright, de Donald, dans la province de la Colombie-Britannique, conducteur de chemin de fer, s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son épouse, Sarah Ann McDougald, pour cause d'adultère et de désertion.

WILLIAM R. WHITE,
Solliciteur du requerant
Par GEMMILL ET MAY,
Ses agents à Ottawa.

Daté à Pembroke, ce 9me jour de septembre A.D. 1891. 27i 14.10,91

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait au Parlement de la Puissance demande d'un amendement à la charte de la compagnie du chemin de fer *Manitoba and Assiniboia, Grand Junction*, accordant à la dite compagnie le pouvoir de prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point ou près du lac Dauphin jusque dans la cité de Winnipeg, et d'émaner des actions préférentielles en sus de son stock d'actions ordinaires.

Daté le 4 février 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Winnipeg, Man.,
9i 10.2.92 Solliciteurs de la compagnie.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer "La Compagnie de Chemin de Fer Manitoba et James Bay," accordant à la dite compagnie pouvoir de bâtir, construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, ou de la rivière de l'Aigle, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'est de Winnipeg, ou de tout autre point de la dite ligne, entre la dite cité de Winnipeg et la ville de Port Arthur, dans la province d'Ontario ; de là se dirigeant au nord-est ou au nord-ouest, selon le cas, jusqu'à un point sur la rivière Albany, à la tête des eaux navigables de cette rivière, pour de là se raccorder à la ligne projetée de la compagnie de chemin de fer Nippissing et James Bay.

Daté le 26 janvier 1892.

VIVIAN & CARBERT,
Solliciteurs des requérants,
9i 3.2.92 Winnipeg, Man.

Dr Alex. F. D'Eschambault,

DOCTEUR EN MÉDECINE.

LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.

Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.

Heures de Consultations :—8 hrs à 10 hrs a.m. 1 hr à 3 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

TÉLÉPHONE No. 607. 1a 5 3 90

J. P. PRUD'HOMME,

Notaire Public.

BLOC JEAN—RUE DUMOULIN,
SAINT-BONIFACE,

Se charge de la rédaction de toutes espèces de contrats, actes de vente, hypothèques, testaments, etc.

ARGENT A PRÊTER sur première hypothèque, aux taux les plus réduits.
1a.29.10.90

T. PELLETIER,

BARBIER-COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

HOTEL DE QUEBEC

AVENUE TACHE,
SAINT-BONIFACE. MAN.

ELIE CHAMBERLAND, Prop.

DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à dîner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. 1a 7 11 89.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

Rue Dumoulin.

—— STOCK COMPLET DE ——

DROGUES, MEDECINES PATENTEES,

PARFUMS, SAVONS.

TOUTES ESPECES DE TEINTURES.

Tout au comptant.

Toutes les prescriptions seront remplies avec soin par le Dr Lambert lui-même qui tient ses bureaux dans la même bâtisse.

Les heures d'offices sont :—Consultation, matin jusqu'à 9 hrs a.m. 12 hrs à 2 hrs p.m. 5 hrs à 10 hrs p.m.

DR J. H. O. LAMBERT,
Médecin de l'Hôpital de Saint-Boniface.
Telephone No. 401.

N.B.—Tous les marchands de la campagne sont priés de visiter l'établissement.
jno 15.3.88

Edouard Richard & Cie

AGENTS D'IMMEUBLES

363 Rue Main, Winnipeg, 363.

Le meilleur moyen d'acheter une terre à bon marché est de s'adresser à une agence d'immeubles. Pourquoi ? Parceque tous ceux qui désirent fortement vendre, mettent leurs propriétés entre les mains d'un agent. C'est le meilleur moyen de vendre ou d'acheter.

Nous avons toujours en mains une longue liste de propriétés dans toutes les paroisses, offrant beaucoup de choix à des prix très bas. Nous en avons plusieurs dans le voisinage de Winnipeg. Venez à notre bureau ou écrivez, ça ne coûte rien, et cette démarche facile peut vous valoir plusieurs $100. Il est de notre intérêt d'offrir les propriétés qui offrent le plus d'avantages et d'ailleurs nous nous faisons un devoir d'aviser l'acheteur dans le sens de ses intérêts.

PRETS SUR HYPOTHEQUES.

DÉSIREZ-VOUS EMPRUNTER DE L'ARGENT, nous représentons la Cie *London & Ontario*, la plus populaire des Cies de prêt dont nous sommes l'inspecteur et l'évaluateur. En s'adressant directement à nous, nous ferons tout en notre pouvoir pour vous épargner du trouble, vous sauver des dépensos évitables et faciliter votre emprunt.
6m 16.12.91

BRAULT & CIE

Successeurs de Radiger & Cie

Marchands de Vins et Liqueurs

477—RUE MAIN, WINNIPEG—477

P. BRAULT & CIE désirent donner avis aux lecteurs du *Manitoba* qu'ils ont succédé à la maison si ancienne et si avantageusement connue de RADIGER & CIE. Ils espèrent que les agrandissements et améliorations de leur maison, leur attirera une bonne proportion du commerce de Saint-Boniface et autres paroisses françaises.

L'ASSORTIMENT EST CONSIDÉRABLE ET VARIÉ.

* BAS PRIX.

12i.10.91

EN GARDE !

CHAQUE PALETTE DE

MYRTLE NAVY

PORTE EN BRONZE LES LETTRES

T. & B.

IL Y EN A PAS D'AUTRE

QUI SOIT VERITABLE.

LIBRAIRIE KEROACK,

547—RUE PRINCIPALE, WINNIPEG—547

—— ET ——

Saint-Boniface, Rue Dumoulin.

Livres, papeteries, images, tapisseries cadres, fournitures pour écoles et bureaux jouets, articles religieux et de fantaisie

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Correspondance pour tout ce qui regarde le commerce de librairie et l'importation.

M. A. KEROACK.

Regis Peloquin.

VOITURE DE PLACE A TOUTES HEURES.

Ordres remplis avec une ponctualité irréprochable.

Le patronage de Saint-Boniface est sollicité.

TÉLÉPHONE 309, NICOLLET HOUSE, WINNIPEG,

Ou à toute heure, laissez vos ordres à l'Hôtel Québec, Saint-Boniface. 1a 18.11.91

HOTEL DU CANADA

RUE LOMBARD, WINNIPEG.

Le plus ancien hôtel de Winnipeg complètement remis à neuf.

VINS, : LIQUEURS : ET : CIGARES : DE : CHOIX.

CUISINE DE PREMIÈRE CLASSE.

Prix modérés.

H. BENARD, - - PROPRIÉTAIRE.
25.11.91

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph
SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

LE CHEMIN DE FER

CANADIEN PACIFIQUE

Le Grand Chemin de l'Univers.

SA CHAUSSEE, SON EQUIPEMENT

Ont une renommée internationale.

Ses chars dortoirs et ses chars réfectoires sont des modèles de luxe et d'élégance, voitures de première classe et chars colonistes gratis sur tous les trains directs.

Les taux les plus bas pour Saint-Paul, Chicago et tous les points du Sud.

Taux pour les Côtes du Pacifique, $10.00 et $5.00 meilleur marché que par toute autre route.

Baggage enregistré directement à destination.

Raccordement direct à Vancouver avec les steamers "Empress" pour tous les points de la Chine et du Japon, ces steamers sont neufs et rien de ce que l'habileté humaine peut imaginer ou de ce que peut procurer l'argent n'a été épargné dans leur construction.

Pour plus amples détails quant aux taux, s'adresser à W. M. McLeod, agent des billets de la cité, 471 rue Principale, Winnipeg, ou à T. S. Carter, à la gare, ou à

ROBT. KERR,
Agt. gén. des Pass.
1.20.92 jno Winnipeg.

CHEMIN DE FER
— DU —

NORTHERN :-: PACIFIC.

La Route la plus Populaire et la Meilleure
POUR TOUS LES POINTS A

L'EST, AU SUD ET A L'OUEST.

Convoi quotidien de Winnipeg avec

Char Palais, Char Dortoir, Char Refectoir Elegant, et Excellentes Voitures de Premiere Classe.

La ligne de Chars Réfectoires, la meilleure route pour tous les points et mène le voyageur à travers un pays intéressant, se raccordant à heure fixe avec les autres lignes et lui procurant l'avantage de visiter les célèbres villes de Minneapolis, St. Paul et Chicago. Les malles et colis sont consignés pour tous les endroits à l'Est, sans embarras et sans retard. Pas d'examen des douaniers à subir.

BILLETS DE TRAVERSÉE POUR L'OCÉAN

Et Cabines pour aller et revenir d'Angleterre et de tous les pays européens. Les meilleures lignes de navires transatlantiques sont représentées.

Désirez-vous aller quelque part au Montana, dans Washington, l'Orégon ou la Colombie Anglaise, nous vous invitons d'une manière spéciale d'essayer notre ligne, qui peut indubitablement faire pour vous mieux qu'aucune autre. C'est la seule ligne directe par voie ferrée conduisant au Territoire de Washington.

LA ROUTE FAVORITE DES TOURISTES CALIFORNIENS

Pour plus amples informations concernant les taux, etc., adressez-vous personnellement ou par écrit à l'agent de billets le plus rapproché, à tout agent voyageur de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général C. F. N. P., Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets, C. F. N. P., St. Paul.
jno. 2.9.91

ECURIE DE LOUAGE, ETC.

MM. FRANÇOIS CARRIÈRE, jr., et ROGER CARRIÈRE ont ouvert une *Ecurie de Louage et de Pension* sur la

RUE DUMOULIN, AUX ANCIENNES ÉCURIES PÉLISSIER.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien les encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

CARRIÈRE & FRÈRES,
1a 4.2.91 Rue Dumoulin.

ECURIE DE LOUAGE.

No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45
WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

HOTEL SAINT-BONIFACE.

COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.

FIDÈLE MONDOR, PROPRIÉTAIRE

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.88

PRINTEMPS DE 1892.

Geo. H. Rodgers & Cie

Attirent l'attention de leurs patrons et du public en général sur leurs importations de marchandises comprenant des Cachemires, des Lustrés, Etoffes à Robes en laine, Linge de table, Serviettes, Bonneteries, Gants en kid, Corsets.

Aussi un assortiment complet de Broderies venant directement des fabriques Suisses, qui s'écoulent avec rapidité, grâce à leur valeur spéciale.

NOUVEAU DEPARTEMENT !

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir un assortiment complet de Vêtements d'Enfants à excellent marché, ils se vendent à bien peu plus que le prix coûtant. Ces marchandises sont nouvelles et nous avons dû déjà doubler notre commande. Remarquez les prix :—$2.00, $2.50, $3.00, $4.00, $5.00, $6.00, $6.50, $7 00 et $8 00 l'habillement. Ne manquez pas l'occasion d'acheter un habillement durable pour vos garçons.

ILS N'ONT PAS LEURS PAREILS DANS LA CITÉ ET POUR LE PRIX ET LA QUALITÉ.

Notre assortiment de Satins, Mousselines, Lawns est complet et nous pouvons les offrir à bonne condition.

Pour l'avantage de nos nombreux clients, nous avons ouvert un magasin de Chaussures à l'arrière de notre magasin de marchandises sèches.

GEO. H. RODGERS & CIE,

482 rue Principale, vis-a-vis la Banque Union.

LA LOTERIE de la PROVINCE de QUEBEC

AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE.

Etablie pour des fins d'utilité publique, telles que Centre d'Instruction et érection d'un grand édifice pour la Société St.-Jean-Baptiste de Montréal.

Tirages bi-mensuels du 2 et 16 Mars 1892.

3134 LOTS
Valant $52,740

GROS LOT
Valant $15,000

Le Billet, - $1.00
11 Billets pour $10

Demandez les circulaires.
1a 20.8.90

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Lot valant	$15,000—	$15,000
1	" "	5,000—	5,000
1	" "	2,500—	2,500
1	" "	1,250—	1,250
2	Lots "	500—	1,000
5	" "	250—	1,250
25	" "	50—	1,250
100	" "	25—	2,500
200	" "	15—	3,000
500	" "	10—	5,000
	Lots Approximatifs		
100	" "	25—	2,500
100	" "	15—	1,500
100	" "	10—	1,000
999	" "	5—	4,995
999	" "	5—	4,995
3134	Lots valant	- -	$52,740

S. E. LEFEBVRE,
Gerant,
81, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL, CANADA.

DICK, BANNING & CIE.,

MARCHANDS DE

BOIS EN GROS,

COMMERÇANTS ET FABRIQUANTS

MOULINS :-: KEEWATIN.

Toujours en vente quantité de Bois de Construction, Châssis, Portes, Lattes, Bardeaux, Papier Feutre et Papier Goudronné, et matériaux de construction généralement.

PRIX OBTENUS SUR DEMANDE A CET EFFET.

Bureau Principal et Cour :

Vis-a-vis la Gare des Voyageurs du C. P. R.,
A WINNIPEG.

Succursale a Portage-la-Prairie. 6m 15.4

E. L. JOYAL,



Sellier et Harnacheur

363 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG,

(Porte voisine de MM. Richard & Cie.)

HARNAIS ET SELLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

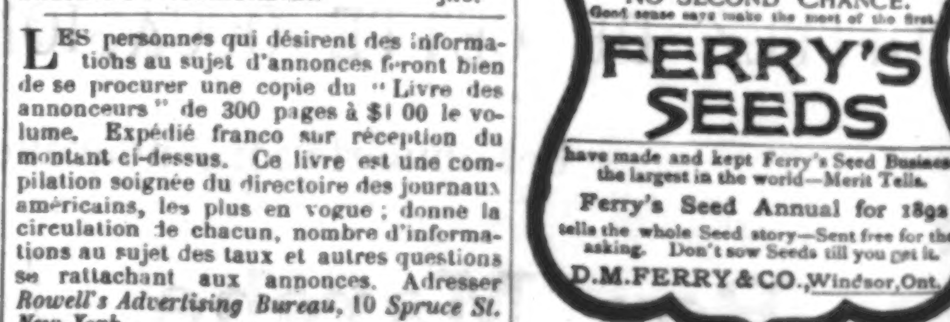
Gros Harnais pour la Ferme, de $18.00 et plus. Harnais de Buggy, de $10.00 et plus. Bourrure de Coton pour dedans de Collier, à $1.25 la paire. Bourrures de Collier, de $2.00 et plus.

BRIDES, GUIDES, LICOUX, SANGLES POUR COUVERTES, SNAPS, ETRILLES, BROSSES, FOUETS, ETC., AUX PLUS BAS PRIX.

Toute commande sera exécutée avec promptitude et exactitude.

M. E. L. Joyal importe directement de Montréal, ce qui lui permet de vendre à bas prix.

6m. 31.10.89 E. L. JOYAL.



LES BAINS TURCS, RUSSES ET électriques du Clarendon guérissent la toux, le rhume, le lumbago, les rhumatismes et toutes les affections dont l'homme est le triste héritier. Les bains du Clarendon sont les meilleurs du Canada, avec des professeurs spéciaux ; plongeons 17x14 ; eau de source pure tempérée. Pour dames tous les avant-midi. Billets $1.00 ; 6 billets pour $5.00. Shampoo, bain et plongeon, 50 cts. Une boutique de barbier est attachée à l'établissement. jno.

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1 00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

Theo. Bertrand,

AVOCAT,

No. 366 RUE MAIN, WINNIPEG.

Ancien bureau de M. Geo. E. Fortin.
6m 23 12.91

